

ABONNEMENT.

SAUMUR.
An. 50 fr.
Six mois 30
Trois mois 18
Poste:
An. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames. 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 AVRIL 1886

DÉPOUILLEMENT DES VOTES

Il paraît que les feuilles électorales d'é-
margements sont assez mal tenues dans les
campagnes; d'où il arrive que, souvent, le
nombre de bulletins mis dans l'urne dé-
passe le chiffre des émargements.

Quand cette différence favorise les ré-
publicains, ils n'en tiennent pas compte;
mais, lorsqu'elle leur est défavorable, c'est
une autre affaire.

On sait que la majorité du Palais-Bour-
bon invalida les élections de l'Ardèche
après le 4 octobre, parce que ce départe-
ment avait élu des conservateurs.

Les électeurs furent convoqués pour le 26
novembre, et, cette fois, grâce à des ma-
nœuvres suffisantes, les républicains triom-
phèrent.

Mais voilà que le nombre des bulletins
dépassait de six mille le chiffre des émargements!

La minorité de la commission de la Cham-
bre réclama communication des listes d'é-
margements, communication qui lui fut
cyniquement refusée, et la Chambre décida
que les résultats de l'élection étaient parfaits,
puisque'ils profitaient aux républicains.

Jeudi venait devant le 4^e bureau l'élection
de Tarn-et-Garonne, élection recommencée
après invalidation des conservateurs élus.

Les électeurs, malgré la pression, s'étant
obstinés à réélire trois conservateurs sur
quatre candidats, le 4^e bureau propose de
nouveau l'invalidation sous le prétexte qu'il
y a 512 bulletins au-dessus du chiffre que
donnent les listes d'émarginement.

Ainsi donc, six mille bulletins sans émar-
gement sont excellents pour faire passer des
républicains; et 512 bulletins sans émar-
gement ne valent rien quand ils doivent être
au bénéfice des conservateurs.

Voilà comment la majorité pèse les votes.

Et cette double besogne s'accomplit au
grand jour, cyniquement, sans souci des
contradictions, sans peur des réclamations
de la conscience publique.

Effrayée de ce trafic honteux, la droite a
voulu y porter remède, et il y a deux jours
M. Piou est venu défendre avec un rare
talent une proposition de loi portant modifi-
cation de diverses dispositions du décret du
2 février 1852, en ce qui touche le recen-
sement général des votes dans les élections
législatives.

Ce décret est en retard sur les mœurs
électorales du temps. Les commissions de
recensement se sont érigées en justicières
vis-à-vis du suffrage universel. Il ne suffit
plus d'être élu par le corps électoral, il
faut encore être agréable à ces commissions
qui décident selon leurs caprices du sort
des élections. Cela est inadmissible.

Que les commissions de recensement
soient juges des erreurs matérielles, rien de
plus raisonnable; mais, dès qu'il s'agit
d'apprécier la valeur de l'élection, l'auto-
rité administrative, trop souvent juge et
partie en la cause, doit être écartée. Il faut
au suffrage universel d'autres garanties.

M. Michel, rapporteur, combat la prise
en considération à grand renfort d'argu-
ments fort jacobins. L'abus signalé par
M. Piou existait sous les gouvernements
précédents; la République ferait acte de
naïveté en les supprimant. Dont acte.

M. Piou insiste pour la prise en consi-
dération; il est prêt à faire à la commission
de sages concessions, mais il ne peut ad-
mettre qu'on écarte dédaigneusement une
proposition intéressant l'honneur et la sin-
cérité du suffrage universel.

M. Leporcher combat la proposition dans
laquelle il voit un acte de suspicion contre
les préfets de la République.

M. Legrand de Lecelles appuie, en excel-
lents termes, l'honorable M. Piou.

La prise en considération est repoussée
par 265 voix contre 244, après pointage.

Chronique générale.

POURQUOI LES ASSASSINATS?

Le Journal des Débats remarque que, dans
la discussion du crime de Châteaullain à
la Chambre, la question la plus importante,
la question vraie, n'a pas été posée.

Pourquoi M. Goblet a-t-il donné l'ordre
de commettre ces violences?

Pourquoi a-t-il voulu ces assassinats?

« Nous aurions voulu savoir, dit le Jour-
nal des Débats, non pas si le décret de 1842
est en vigueur et comment il le faut appli-
quer, mais pourquoi on s'est avisé de l'ap-
pliquer. Nous aurions voulu savoir quelle
nécessité urgente, quel grand intérêt public
a obligé le gouvernement à décréter la fer-
meture d'une chapelle où le culte s'exerçait
depuis quarante-trois ans et qui est à 3 ou
4 kilomètres de distance de l'église la plus
voisine.

Il avait le droit de la fermer; c'est en-
tendu.

Mais quelle raison l'a poussé à user de ce
droit en avril 1886 plutôt qu'en avril 1885
ou à tout autre moment?

La-dessus, on ne nous a fourni que bien
maigres explications. Alléguer, comme l'a
fait M. le ministre des cultes, que le desser-
vant de Châteaullain ne se trouvait jamais
à son poste, qu'il était toujours à l'usine, ou
s'abaisser à raconter les petites querelles du
vicaire et du maire, c'est donner de pitoya-
bles raisons. On ne prend pas, on ne de-
vrait pas prendre des mesures pareilles pour
servir les rancunes d'une municipalité de
village.

Oh! si toutes les lois existantes étaient
appliquées avec une inflexible et impitoyable
rigueur, il en faudrait bien prendre son
parti, et notre critique n'aurait pas de sens.
Mais tout le monde sait qu'il n'en est rien.

C'est plaisanter que de nous parler solen-
nellement, comme on l'a fait à la séance,
du « respect de la loi ». Assurément, les
lois doivent être respectées par ceux à qui
on les applique. Mais, quand il s'agit de lois

de haute police, telles que l'article 44 de la
loi de germinal ou le décret de 1842, le
droit, le devoir d'un homme d'Etat est d'ex-
aminer mûrement s'il convient ou non, s'il
est utile ou nuisible, s'il est sage ou impru-
dent d'user des armes plus ou moins rouil-
lées qui garnissent l'arsenal législatif. Et
dans un pays troublé, divisé comme le nôtre,
dans un pays où il est certes plus opportun
de calmer les esprits que de les exciter,
dans un pays où les querelles et les haines
religieuses ne sont que trop ardentes, un
gouvernement, interpellé sur une affaire
comme celle de Châteaullain, ne se justifie
pas suffisamment quand il se contente de
déposer un code sur le marbre de la tribune
et de se déclarer résolu à faire exécuter la
loi. »

Le Journal des Débats a raison. Il est cer-
tain qu'on ne justifie pas des crimes comme
ceux qui ont été commis à Châteaullain,
en exhumant, pour l'appliquer avec la der-
nière rigueur, une loi surannée que les
régimes précédents avaient laissé tomber
en désuétude.

LA CONSULTATION MÉGY

Sous l'Empire, les républicains n'admet-
taient pas que la police pût forcer impuné-
ment le domicile d'un citoyen. Ils considé-
raient une pareille invasion comme une
violation flagrante de la légalité, et lorsque
l'agitateur révolutionnaire Mégy eut tué d'un
coup de pistolet l'agent qui n'avait pénétré
pourtant dans son domicile qu'en vertu d'un
mandat légal, ils rédigèrent une consulta-
tion dans laquelle ils établirent que Mégy
avait fait respecter dans sa personne les
droits imprescriptibles du citoyen.

La consultation dont il s'agit portait la
signature des principaux jurisconsultes du
parti républicain et, en autres, celles de M.
Grévy, aujourd'hui président de la Répu-
blique. Elle s'exprimait dans les termes sui-
vants:

« La violation du domicile constitue un cas
de légitime défense, qui emporte comme consé-
quence le droit de repousser la force par la force.

caractère et par éducation, ne vaudra être ni
prêchée ni humiliée; ménage-la, si tu en veux
obtenir quelque chose.

Louis médita ces sages conseils pendant le saint
sacrifice; il était triste et confus sous les regards
de tous ces braves gens, qui cherchaient près de
lui la belle compagne qu'il venait d'amener au
pays. Il comprenait vaguement qu'il était en face
d'une nature de fer que rien ne ferait plier, et
pourtant, quand l'image de Livadia flottait devant
ses yeux, il sentait passer en lui comme un anéan-
tissement d'ivresse et d'amour.

Après la messe, ils revinrent au château où les
attendait le déjeuner qu'on avait l'habitude de
retarder le dimanche. Louis, pénétré des conseils
de sa mère, monta rapidement à la chambre de
Livadia, à laquelle il comptait ne rien dire de la
souffrance intime qu'elle lui avait infligée. Il était
résolu à agir par tendresse, il comprenait qu'il ne
fallait point obliger ce beau front à se courber;
c'est à force d'amour qu'il essaierait de l'amener à
lui.

Mais il ne la trouva pas dans son appartement.
Il descendit au salon, la chercha, l'appela sans
recevoir de réponse. Enfin la femme de chambre
de la marquise, la vieille Marie, lui dit qu'on avait
amené de la gare pendant la messe un cheval
russe que la jeune marquise s'emblaît aimer
beaucoup, qu'elle en avait été très-joyeuse, avait

immédiatement demandé son amazone et écrit un
mot pour M. le marquis. Et Louis lut tristement
sur une carte ces trois lignes griffonnées:

« Mon père vient de m'envoyer Pérolet; je suis
ravie, je cours faire une promenade; déjeunez
sans moi. »

Confus, mécontent, il présenta ce billet à sa
mère, qui, malgré toute son indulgence, ne put
s'empêcher de froncer le sourcil. Il lui déplaisait
de voir la jeune femme, à peine connue dans le
pays, courir les chemins comme une aventurière,
alors que tous les braves gens étaient à prier Dieu;
elle souffrait du peu d'amour que Livadia montrait
pour Louis et du manque de déférence absolue que
cette étourderie dénotait envers elle-même. Mais
son exquise charité lui fit en même temps deviner
que la jeune femme n'avait pas fait de si longues
réflexions, qu'elle avait cédé à l'entraînement d'une
passion vive, d'une soif exagérée de liberté, et pas
un mot de blâme ne sortit de ses lèvres.

En face d'elle, Louis mangeait tristement. Tout
à coup, on entendit le galop d'un cheval, puis une
voix vibrante qui appelait le cocher, puis on vit
une délicieuse apparition, plus fraîche et plus belle
que jamais, qui traversa le vestibule et disparut
dans l'escalier.

La marquise sut calmer le mécontentement de
son fils; elle trouva de douces paroles pour
apaiser sa fierté justement blessée, et l'arrivée de

Livadia, devant laquelle Louis était toujours faible,
acheva de le désarmer. Mais la tendresse mater-
nelle de M^{me} d'Ardenne avait déjà reçu une
funeste impression, et la voix mystérieuse, qui lui
montrait un avenir inquiétant, se fit entendre plus
distinctement à son oreille. Les jours, les semaines
qui suivirent furent toujours marqués par de petits
événements qui confirmèrent ses alarmes.

Au bout de quelques mois, il était clair, en effet,
que Livadia souffrait et faisait souffrir les autres.
La vie calme et sereine de Langelle lui était souve-
rainement pénible; sa nature sauvage prenait en
horreur cet horizon borné, cette exactitude, ces
occupations familiales qui remplissaient l'existence
de Louis et de la marquise. Elle avait un sourire
moqueur quand elle voyait son mari entrer dans
les détails de l'administration agricole, s'entretenir
avec ses fermiers du prix des bœufs, ou de l'état
des grains. Lorsque M^{me} d'Ardenne, au retour de sa
messe matinale, arpentait le château en donnant tous
les ordres nécessaires à la journée, allant de l'office
au salon et de la lingerie à la basse-cour, Livadia
était exaspérée par cette vigilante sérénité; par
cette activité douce et féconde qui était une des
principales supériorités de la marquise, et il lui
prenait des envies folles d'indépendance et d'aventures. Plus sa belle-mère mettait d'affection et
d'indulgence vis-à-vis d'elle, plus elle était blessée
de sa condescendance; Livadia sentait qu'à Lan-

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

VII

Le lendemain était un dimanche; à l'heure de la
messe, la marquise et son fils se trouvèrent seuls
près de la voiture qui les attendait. Ils montèrent
en silence, et quand ils furent en route, la mar-
quise remarqua des larmes dans les yeux du jeune
homme; elle lui prit la main, en lui disant d'une
voix affectueuse:

— Il ne faut pas te chagriner, mon enfant. C'est
par une longue patience que tu amèneras la femme
à partager la foi et tes prières.

— C'est vrai, ma mère, je le sais; mais n'aurait-
elle pu au moins venir s'agenouiller près de moi?
C'est si dur d'être séparés ainsi! blessure de cœur
peut-être, blessure d'amour-propre ensuite de ne
pouvoir amener ma femme à donner à nos paysans
l'exemple qu'ils ont toujours reçu de vous.

— Mon cher fils, reprit la marquise avec une
douce autorité, si tu veux que ta femme arrive à
ce but tant souhaité, souviens-toi d'éviter deux
choses. La première de lui en parler directement
et surtout avec mauvaise humeur; la seconde de
mêler mon nom à tes exhortations. Livadia, par

C'est contre les coups d'autorité que le droit naturel, le droit de légitime défense reprend tout son empire. La maxime que force doit rester à la loi est la maxime des pays libres; mais elle implique nécessairement le droit de s'opposer, même par la force, à tout ce qui n'est pas la loi.

Le Sénat s'est réuni hier pour entendre la lecture du rapport de M. Dauphin, sur le projet d'emprunt. La discussion publique commencera aujourd'hui et ne se terminera pas avant mardi.

Le Journal des Débats critique aujourd'hui les réformes du général Boulanger, notamment les changements de garnisons, dont la permanence est, dit-il, le pivot de notre système militaire.

L'Autorité proteste contre une nouvelle invalidation des élections de Tarn-et-Garonne, proposée par le bureau; elle ajoute que si l'on ne veut pas tenir compte des décisions du suffrage universel, il serait plus simple de faire nommer les députés par l'administration.

Plusieurs membres de l'Union des gauches de la Chambre se sont rendus chez le ministre de la guerre pour lui transmettre le vœu du groupe de voir fêter d'une manière exceptionnelle le retour en France des troupes du Tonkin, pour honorer le courage et le dévouement qu'elles ont déployés.

Le général Boulanger a dit qu'il partagerait cette manière de voir et qu'il était résolu à donner au retour des troupes du Tonkin tout l'éclat nécessaire. Il a ajouté qu'il était d'avis de revenir, pour la fête nationale du 14 juillet, aux anciennes traditions et d'organiser une grande revue à Paris.

Six mille hommes de troupes revenant du Tonkin, ainsi que des détachements des troupes d'Algérie qui ont combattu au Tonkin, figureraient en tête de cette revue.

Le général Boulanger a dit qu'il ne doutait pas que l'amiral Aube ne s'entendit avec lui au sujet de la marine. Il se propose, d'ailleurs, d'entretenir le conseil des ministres de la question.

CHATEAUVILLAIN.

Le Nouvelliste de Lyon donne les renseignements suivants sur la blessure de M. Fischer et sur la situation de la pauvre petite Marie Drevet:

« Une légère amélioration s'est produite, hier, dans l'état de M. Fischer — quoique son état reste essentiellement grave.

» M. Polosson doit tenter une opération chirurgicale, à l'aide de la sonde Nélaton, pour découvrir l'endroit où s'est réfugiée la balle.

» M. Fischer, qui subira probablement vendredi un premier interrogatoire, retrace

gelle elle n'était point souveraine, qu'on la traitait comme une enfant gâtée, et elle se prenait à détester tout ce qui l'entourait.

Le curé de Saint-Ernigent avait surtout le don d'exciter sa colère.

Par la faute de son origine, de son éducation, de son caractère altier, elle le confondait avec les prêtres moscovites, avec ses popes dont Schouvalof a écrit: « Ce clergé gréco-russe, surtout celui des campagnes, dans quel état est-il tombé? Comment le prêtre est-il reçu par le seigneur du village et même par les domestiques du château? Comment est-il considéré par le paysan? Où est la dignité du sacerdoce? Dépendant, asservi, timide par position, le prêtre russe n'est qu'un fonctionnaire de l'Etat, tombé au dernier degré de la hiérarchie. »

Lorsque le curé de la paroisse était venu au château rendre aux jeunes mariés leur visite d'arrivée, elle avait hésité à descendre au salon, tant elle se sentait peu sûre d'elle-même. Pourtant, la pensée de Louis l'avait décidée. Au moment où elle entrait, le vieux prêtre souhaitait le bonjour au jeune homme et l'embrassait cordialement. Elle en fut froissée et s'avança les lèvres serrées, faisant un léger signe de tête d'une insolence à peine connue.

— Bonjour, curé, dit-elle. Asseyez-vous.

Le prêtre rougit légèrement; mais il ne perdit

avec un souvenir parfait les péripéties de la scène sauvage du 8 avril.

» Il n'a jamais eu l'intention, déclara-t-il, de tirer sur qui que ce soit; il y avait quatre balles dans son revolver; deux ont été tirées en l'air et une par terre au seuil de la porte pendant que la porte était fermée; le quatrième projectile est resté dans l'arme.

» La déclaration de M. Fischer est sincère.

» Couché sur un lit de douleur, d'où il ne sortira probablement que mort, il ne saurait altérer la vérité.

» L'ancien défenseur de Belfort est un homme courageux, qui revendique hautement la part qu'il a prise à la défense de la propriété dont il avait la garde, et qui n'essaie pas d'échapper à la responsabilité qu'il a encourue à l'aide de subterfuges ou de mensonges.

» On avait parlé d'une balle qui s'était logée dans la porte derrière laquelle se trouvaient les gendarmes et l'autorité, nous avons vainement cherché la trace de cette balle; nous ne l'avons pas trouvée.

» La petite Drevet a reçu la visite de sa mère. L'état de la blessée semble s'aggraver à la suite d'une inflammation purulente de mauvais augure.

LA GRÈVE DE DECAZEVILLE

On télégraphie de Decazeville, 16 avril:

« MM. Michelin et Planteau ont prié M. le procureur général Barradat d'user de son influence auprès du Tribunal de Villefranche et de demander l'indulgence des juges en faveur de MM. Roche et Duc-Quercy. Ils partent pour Paris, où ils verront le président du conseil dans le même but.

» La détente signalée dans ces derniers jours n'était qu'apparente. La situation est toujours grave et les esprits sont très-montés. Un dénouement violent est toujours à craindre; aussi faut-il se féliciter des mesures de précaution prises par le général Borsion qui sont plus nécessaires que jamais et ont déjà écarté des complications sérieuses. Un délégué influent des grévistes a déclaré aujourd'hui hautement que ni la démission de M. Blazy ni des concessions d'aucune sorte ne suffiraient pour mettre fin à la grève, que les ouvriers voulaient la déposition de la Compagnie et qu'ils l'obtiendraient au besoin par la force.

PAS D'ARGENT, PAS DE SUISSE.

M. Clovis Hugues est rentré de Decazeville et aussi M. Camélinat; M. Basly annonce son retour ainsi que MM. Planteau et Michelin. MM. Gilly et Prudon ayant été invités à les remplacer, ont carrément refusé. Rien ne va plus. Il n'y a plus d'argent dans la caisse de la grève. Pas d'argent, pas de suisses, pas d'agitateurs; et la grève va se terminer non sans avoir ruiné ouvriers et patrons.

Un vilain métier qu'ont fait là les suisses de la grève! (Les Nouvelles.)

pas son sang-froid et, faisant de la main droite un imperceptible signe de croix:

— Dieu vous bénisse, madame, dit-il doucement.

Au même instant la marquise entra; elle vit d'un coup d'œil le curé un peu ému, Louis qui pâlisait, Livadia qui semblait près d'éclater, et elle se hâta de faire diversion en causant avec son intelligence habituelle. La jeune femme, trop fière pour quitter le salon, ne prit cependant aucune part à la visite. Elle alla s'asseoir près de la fenêtre, effeuillant avec ardeur les fleurs de la jardinière, dont elle jonchait le tapis, ne faisant aucune attention aux regards suppliants de son mari, et lorsque le curé se leva et s'approcha d'elle, lui rendant à peine son salut et se retournant aussitôt pour se pencher à la fenêtre et appeler les chiens:

— Livadia, lui dit Louis, quand il revint de conduire le curé, vous avez mal agi et vous m'avez vivement blessé.

Livadia allait répliquer vertement; mais à ce moment même la main de la marquise, qui entra, se posa doucement sur le bras de Louis; l'aimable femme avait deviné que son fils allait faire des reproches à Livadia, et cherchant à prévenir les conséquences d'une explication vive entre son fils et sa belle-fille:

— Voulez-vous me le céder un instant, dit-elle à la jeune femme, j'ai un bail à terminer, dont j'ai peine à me tirer seule, et j'aurais besoin de ses lumières?

(A suivre.)

Un meeting de 300 personnes a eu lieu avant-hier à la salle des Mille-Colonnes, à Paris, sous la présidence de M. Camélinat, en faveur des grévistes de Decazeville.

MM. Guesde et Lafargue ont réédité leurs violences traditionnelles contre la bourgeoisie et le capital.

M^{lle} Louise Michel a villipendé la police. M. Clovis Hugues a déclaré que la présence de M. Basly à Decazeville était nécessaire pour éviter toute effusion de sang.

La réunion a voté un ordre du jour de félicitations aux députés ouvriers et d'encouragement aux grévistes de Decazeville.

PLUS DE SAINTS

Les succès obtenus par le citoyen Mesureur, dit la Gazette de France, en voulant changer les noms des rues de Paris, a troublé l'esprit du ministre de la guerre, le général Boulanger. Ce guerrier redoutable s'est promis, avec son fidèle Yung, le tombeur de Napoléon, de surpasser même le citoyen Mesureur. Quelques casernes en France portent souvent des noms de saints et de saintes; quelquefois elles sont désignées par des appellations rappelant des idées religieuses, comme l'Ave Maria, la Trinité, l'Assomption.

Cela tient surtout à des souvenirs historiques. M. Boulanger, qui se fiche de l'histoire, entend, pour plaire aux radicaux, ses amis, faire disparaître carrément tous ces noms ridicules, et déjà, parait-il, des ordres ont été donnés pour qu'on cessât de désigner dans l'intérieur des casernes les noms des chambres par des dénominations qui pourraient offenser le citoyen Mesureur et les amis de M. Boulanger.

Il y aura à l'avenir la caserne Rossel, la Chambre Labordère, la salle d'honneur de Giac, un personnage très-célèbre sous Charles VI, la chambre des baïonnettes intelligentes, celle de la gamelle partagée et de la baïonnette en l'air.

Les républicains seront contents, c'est tout ce que le général Boulanger désire: ses vœux se trouveront comblés.

LA GARNISON DE BAKEL.

La situation s'aggrave au Sénégal; les dernières nouvelles reçues au ministère de la marine portent que la petite garnison de Bakel, ayant fait une sortie, a réussi à disperser les indigènes, auxquels elle a tué quatre cents hommes; mais elle a perdu un canon de quatre et sept soldats, plus un officier blessé.

Les renforts partis de Saint-Louis pour dégager la garnison ne peuvent arriver avant trois semaines devant Bakel.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 avril.
Les cours ont au début de la Bourse une certaine fermeté: le 3 0/0 est à 80.95, l'amortissable à 83.15, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.45.

Le Crédit Foncier est demandé à 1.335. La Société du Métropolitain sera constituée aussitôt après le vote de la loi, c'est-à-dire dans deux mois au plus.

Les obligations du Crédit Foncier, surtout celles des emprunts 1880 et 1885, sont bien plus avantageuses que les rentes françaises au point de vue de la hausse, car elles sont encore à 65 fr. au-dessous du prix de remboursement, chose exceptionnelle pour des valeurs qui ont six tirages par an avec des lots de 100 000 fr.

L'Escompte Générale est bien tenue. La Banque d'Escompte est ferme.

Les Dépôts et Comptes courants sont fort demandés.

Calmé plat pour le Panama.

Les actions de chemins de fer sont bien tenues.

Nouvelles militaires.

Les prescriptions ministérielles sur le port de la barbe dans l'armée commencent à porter leurs fruits dans les garnisons.

Les militaires de tous grades sont en voie de transformation:

Les uns (les vieux), avec leur vieille barbe d'un mois, ressemblent assez à ces têtes de loup dont on se sert pour nettoyer les plafonds. Quant aux autres (les jeunes),

Le général monté sur son cheval de Tarbo

A beau leur dire: « Portez barbe! »

la barbe ne leur vient pas, et le léger duvet qui couvre leurs joues les rend simplement malpropres. Les dames ne reconnaissent plus leurs danseurs de l'hiver; les cuisinières lâchent leurs connaissances.

La laideur règne dans la Ligne et toute la ligne.

Après la barbe obligatoire, la manière de saluer.

M. le général Boulanger vient de décider que chez les supérieurs hiérarchiques, les officiers en tenue se découvriront après avoir lu réglementairement. Chez les autres officiers et les supérieurs en costume civil, les officiers se présenteront découverts, les sous-officiers et caporaux ne se découvriront que sur autorisation du supérieur.

Reste à décider comment les soldats devront s'habiller; par quelle partie du ment ils commenceront.

Le ministre de la guerre a décidé, le 5 avril, que, par modification des dispositions contenues dans l'article 4 de l'arrêté ministériel du 5 avril 1886, les menus écrits des sous-officiers concourant pour l'obtention du certificat d'instruction générale auront exceptionnellement lieu, cette année, le mardi 4 et le mercredi 5 mai prochain.

Lundi, le général commandant la garnison de Paris a infligé des arrêts à douze officiers qui s'étaient présentés au Concours hippique porteurs de képis de forme aussi gracieuse qu'extra réglementaire.

EXPERIENCES DE TÉLÉPHONIE

Hier, dans la matinée, ont eu lieu des expériences de téléphonie et de télégraphie entre Tours et Mettray.

Les télégraphistes militaires avaient posé une ligne à travers champs, le long de la route, entre la place de la Tranchée, en passant par la rue Desbordes et l'hôtel de la Colonie.

Plusieurs officiers supérieurs, parmi lesquels un colonel, y ont assisté.

Ces expériences ont fort bien réussi.

CHRONIQUE LOCAL

ET DE L'OUEST.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

M. Gabriel Maurice, élève de l'Institut Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès les épreuves du baccalauréat ès-lettres (complet), devant la Faculté des sciences de Poitiers.

COLLÈGE DE SAUMUR.

MM. Cans (Jules) et Luard (Alcide) ont obtenu de subir avec succès, devant la Faculté de Poitiers, les épreuves du baccalauréat ès-sciences.

M. Luard a obtenu, en 1885, le diplôme de bachelier ès-lettres.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons la séance extraordinaire de Fascination magnétique, au profit des pauvres, qui sera donnée demain dimanche à 8 heures 1/2 du soir, par M. Mondy.

La Musique municipale prêtera son concours à cette soirée de bienfaisance, et exécutera les morceaux suivants:

Grande fantaisie sur Faust.

Les Deux Commères, polka pour piano et violon.

Papillon, polka pour alto et saxophone.

Le Mascotte, mazurka.

L'ÉLECTION LEGISLATIVE DES DEUX-SEVRES.

Le résultat de l'élection de dimanche a donné lieu aux réflexions suivantes à la Presse de l'Ouest:

« Lorsque, dans un département compte 400,000 électeurs, il se trouve une minorité de 40,000 voix énergiques, et qu'elle est distancée par 3,000 voix seulement, elle qu'appartient l'avenir.

» Lorsque par deux fois cette minorité a résisté aux colomnies les plus insidieuses lorsqu'elle n'a été vaincue que par une majorité de fonctionnaires contraindre à la démission, qui nous appartient demain.

» La République se perdra elle-même.

» Restons fiers de la cause que nous défendons, elle est celle du droit et de la justice; restons unis pour servir la France.

L'élection de M. Richard est due aux abstentions. M. Georges Richard n'a pas eu dimanche plus de voix que les candidats radicaux du 4 et 18 octobre.

Mais dimanche, tandis que les républicains allaient tous au scrutin, trois mille des votants conservateurs du 18 octobre, avec une mollesse qu'on ne saurait trop blâmer, ne prenaient pas part à l'élection.

L'arrondissement de Bressuire, — inattaquable, celui-là, — nous a gardé sa superbe majorité.

L'arrondissement de Parthenay a donné à M. Taudière onze cents voix de plus qu'à M. Richard. Les vaillants cantons de Mont-Loup, Saint-Loup, Mazières et Secondigny ont encore grossi leur majorité du mois d'octobre.

43,586 électeurs ont voté, malgré nos avis, pour M. Richard.

Il semble qu'ils ne soient pas lassés de la crise et qu'ils ne se refusent pas à payer de nouveaux impôts.

Ils verront ce que la République leur coûtera. Le jour n'est pas loin peut-être où ceux-là qui ont voté hier pour la République radicale viendront nous demander de les protéger contre elle.

MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES.

Demain dimanche 18 avril, à 3 heures, à l'occasion de l'assemblée des Récollets, la Musique des écoles communales exécutera, au Jardin-des-Plantes, les morceaux suivants :

1. Le Champion, pas redoublé... E. LAUNAY.
2. La Fontaine aux Perles, fantaisie... MULLOT.
3. Les Vendanges, chœur à 3 voix... L. DE RILLÉ.
4. Les Courriers, polka... E. LAUNAY.
5. Le Volontaire, pas redoublé... E. VIMEUX.

Harmonie Saumuroise.

Dimanche 18 avril, à 4 heures 1/2 du soir, l'Harmonie Saumuroise donnera un concert au Jardin des Plantes.

Programme.

1. Le Tapageur, allegro... LEROUX.
2. Le Camp du Drap d'or, ouverture... BUOT.
3. Le grand air du Chalet... ADAM.
4. Jaccasse, polka... GENTIL.
5. Sous les Quinconces, fantaisie... BUOT.
6. Sur le Bosphore, sérénade... COARD.

Le Chef de musique,
GOURBAULT.

VIVY. — Le Conseil municipal de cette commune a voté une somme de 50 francs pour l'Institut Pasteur.

LE PUY-NOTRE-DAME. — Dimanche dernier, la musique de la municipalité, sous la direction de M. Breteaudière, a donné un concert qui a attiré beaucoup de monde.

MM. Laffage et Cherrier, d'Angers, avaient bien voulu prêter leur concours à cette charmante soirée.

MERIEZ-VOUS DES PETITS ITALIENS.

Mercredi, dans l'après-midi, deux artistes étaient établis dans un cabaret de la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN HEUREUX ACCIDENT

— Et ce maître forgeron, qui est-ce, monsieur François ?

— Vous ne le devinez pas, Marie ?

— Non.

— C'est mon père.

Une vive émotion fit monter un flot de sang au visage de Marie, et ses yeux se fixèrent un instant sur ceux de François avec une visible expression de reconnaissance.

Puis, se maîtrisant soudain et baissant les yeux :

— J'aurais dû le deviner, en effet, monsieur François, dit-elle. Il n'y a que vous qui soyez capables de faire de si belles offres à un pauvre orphelin.

— Et pourquoi donc ? se récria François.

— Parce que ce serait abuser de votre générosité, et que je ne veux pas imposer une si lourde charge à votre famille.

— Mais ce ne sera pas une charge ! Nous avons discuté la chose hier soir après souper, entre nous

trois, mon père, ma mère et moi, et, tous les calculs faits, nous avons reconnu que nous n'y perdions pas, et que nous y gagnerions peut-être.

Victor est plus habile que vous ne le croyez. Il a très-bien profité des leçons que je lui donne depuis trois mois, et il en sait plus que bien des apprentis au bout d'un an et même de dix-huit mois.

Puis, voyant que Marie secouait légèrement la tête d'un air de doute :

— Si vous ne me croyez pas, reprit-il, vous croirez du moins mon père. Vous savez qu'il sait compter et tient de près à ses intérêts. Eh bien ! après s'être récrié comme vous, tout d'abord, il s'est radouci tout de suite quand je lui ai montré ce que Victor savait faire, et n'a plus rien dit. Si vous le voulez, il viendra vous le répéter lui-même.

— Je vous crois, monsieur François, dit Marie, dont la joie et l'émotion étaient si vives qu'une larme tremblait au bord de sa paupière, et vous ne pouvez rien me dire ni rien m'apprendre qui me rendit plus heureuse.

Et, tout en parlant, elle s'était remise en marche pour aller rejoindre Victor et Suzanne qui avaient pris les devants, invitant par là François à l'accompagner.

François n'eut garde de ne pas comprendre. Il en fut même si heureux, qu'un instant il ne sut

comment renouer la conversation qu'il avait laissée tomber.

Mais, revenant bientôt au premier sujet de leur entretien :

— Victor sera traité chez nous comme s'il était l'enfant de la maison, dit-il. Vous savez si ma mère l'aime ! Il n'y a que mon père qui le brusquera quelquefois.

— Mais vous serez là pour le consoler, dit Marie.

— Oh ! vous pouvez y compter, dit vivement François.

Et enhardi par ces paroles de la jeune fille :

— Il ne lui manquera plus, pour être tout à fait heureux, reprit-il, que de vous avoir auprès de lui.

— Nous ne serons pas bien loin l'un de l'autre, dit Marie, et nous ne manquerons pas d'occasions de nous voir.

— Non, sans doute, mais ce ne sera pas la même chose que si vous étiez là pour veiller à tous ses besoins. Ma mère commence à se faire vieille, et n'aura peut-être pas pour lui les mêmes attentions que vous. Elle aurait bon besoin d'un aide elle-même.

Et comme Marie se taisait, François reprit, non sans rougir jusque derrière les oreilles :

— Et pour vous dire toute ma pensée, savez-vous à quoi j'ai songé, Marie ? C'était, après lui

avoir amené Victor, qui sera pour moi comme un jeune frère, de lui donner aussi une fille qui l'aiderait à en prendre soin, et ce serait bien facile, si vous le vouliez... Il suffirait pour cela que dans quelque temps, quand votre deuil sera fini, vous consentiez à m'accepter pour mari.

— Monsieur François ! s'écria la jeune fille d'une voix étranglée par l'émotion.

Et cette proposition, qu'elle avait pressentie peut-être, mais n'attendait pas si soudain, la remplit d'un trouble si profond qu'elle ne put d'abord prononcer un mot de plus, et détourna légèrement la tête pour que François ne pût lire ses pensées sur son visage.

François n'était guère moins ému.

— Ma demande ne vous a point offensée, Marie ? demanda-t-il d'une voix où perçait une légère inquiétude.

— Offensée ! répliqua vivement Marie. Non, monsieur François, car je vous connais trop pour ne pas croire que vous l'avez faite sérieusement, et je n'étais certes pas en droit de m'y attendre. Mais vous devez comprendre aussi que je ne peux pas y répondre.

— Elle vous a donc déçu ? dit tristement François.

(A suivre.)

ERNEST FALIGAN.

La Vie Saumuroise

L'ouverture des Magasins du Printemps — Lundi prochain — ne préoccupe pas seulement le Monde Éléphant, — c'est aussi un événement pour Saumur, car l'Industrie de la Nouveauté s'adresse à tous les intérêts et ne doit laisser personne indifférent.

Lecteurs et lectrices de l'Écho Saumurois nous sauront donc gré de leur donner dès maintenant quelques détails sur ce nouvel Etablissement industriel où tout s'agit et se prépare pour le grand jour de l'Inauguration.

Disons tout de suite que cette construction, faite de l'assemblage de deux grandes maisons, a des proportions remarquables dont ne se doutent certes pas ceux qui n'y ont pas pénétré, — et que, malgré l'aspect élégant qu'imprime cette svelte devanture d'une conception si nouvelle avec ses larges baies et sa coquette marquise, on n'a point sacrifié l'utile à l'agréable.

En dessinant les Plans du nouveau Printemps, on s'est plus préoccupé de faire Bien que Beau. — On a recherché les meilleures conditions pour la vente. — On a surtout voulu faire une véritable maison de Lumière, dont le jour baignât les moindres recoins et où l'examen des Marchandises fût pour le Public d'une facilité inconnue jusqu'à ce jour. — Aussi, rendre la circulation facile afin que la Dame y soit à l'aise et qu'elle y puisse faire ses achats promptement et sans fatigue. Ce but a été largement atteint : aussi pourra-t-on dire qu'il en résulte une maison de commerce vaste, claire, aérée, unique à Saumur, et qui peut s'indiquer par ces trois mots : Goût — Simplicité — Confortable.

Nous avons parcouru les Galeries et constaté que l'aménagement intérieur, admirablement conçu — très-pratique, est parfait en tous points, et que tout a été prévu avec une ingéniosité prodigieuse. Nous signalons à nos lectrices — dans la belle et claire galerie du 1^{er} étage, cette double file d'armoires en chêne, renfermant les vêtements, les robes, les chapeaux et ces mille autres séductions que le Printemps va offrir aux Mondaines Élégantes.

C'est une tentative heureuse pour Saumur à l'heure où les grandes villes qui nous entourent lâchent de circonvénir la faveur publique, et il faut savoir gré à l'industriel actif qui est à la tête de cette entreprise d'avoir su créer, dans notre ville, une maison, la première du genre — qui contribuera à la conservation du vieux prestige industriel local.

Nos compliments aussi à M. Cholet, cet entrepreneur de mérite qui termine si brillamment sa carrière et à l'initiative duquel le Printemps sera plus brillant, — plus vivant, plus jeune que jamais.

Nous souhaitons bonne chance au nouveau Printemps, et, par la voie de l'Écho, nous convions nos lectrices à lui rendre visite Lundi prochain. — Elles seront nombreuses sans doute. — Il paraît qu'on a fait tout exprès grande provision de Fleurs pour les recevoir.

LE MYSTÈRE DE SAINTES.

Sous cette rubrique, la Petite France publie les lignes ci-après de son correspondant de Saintes :

« Des bruits très-graves sont répandus en ville.

« Une sage-femme aurait été emmenée les yeux bandés par des hommes masqués, pour procéder à un accouchement.

« Après mille détours, la voiture s'arrêta devant une somptueuse demeure.

« Une fois l'opération terminée, l'enfant a été jeté au feu, et la sage-femme reconduite avec les mêmes précautions.

« Une enquête est ouverte. »

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? Nous savons qu'un canard en tous points semblable a déjà eu pas mal d'éditions ; peut-être était-il réservé à la feuille de M. Wilson de le lancer de nouveau.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1^{re} marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{re} qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

A LA GLANEUSE
51 et 53, rue St-Jean,
— SAUMUR —
OMBRELLES
EN-GAS, PARAPLUIES
CROIX CONSIDÉRABLE.

SALONS DE MODES

20, Rue Saint-Jean, 20,
SAUMUR

M^{me} RICHARD a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle ouvrira ses salons le mercredi 14 avril.

Elle se tient entièrement à la disposition de toutes les Dames — qui voudront bien l'honorer d'une visite — pour leur faire voir les nouveautés de la saison.

Théâtre de Saumur

PROCHAINEMENT

Une seule Représentation extraordinaire sous la direction de M. A. DELÉTRAZ

Avec le concours de M^{lle} Jane MÉA
Pensionnaire du théâtre de l'Odéon,

Accompagnée d'Artistes des principaux théâtres

LE GRAND SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

LE SPHINX

Comédie en 4 actes, en prose,
de M. Octave FEUILLET, de l'Académie française.
On commencera par une comédie en 1 acte,
du même auteur.

La location est ouverte chez M. COURANT, rue de la Comédie.

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS
Les seuls qu'on puisse citer, sans être adjoints,
les étonnantes guérisons obtenues,
à l'hôpital de France contre le chancre. — Prix : 5 fr. le flacon.
S. BARRAZ, Pharm. 102, rue Richelieu, PARIS.

AVIS IMPORTANT Le seul véritable
ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES. Il est
infaillible contre les indigestions, maux d'estomac,
de nerfs, de cœur, de tête, etc. Il est excellent aussi
pour la TOILETTE, la bouche et les dents. 39
récomp. dont 17 méd. d'or et dipl. d'honneur,
46 ans de succès. Se vend partout. EXIGER le
nom « DE RICQLES » Fabrique à LYON.

A LA GLANEUSE
51, 53, Rue Saint-Jean,
SAUMUR
MODES

Chapeaux pour Dames, Enfants et Jeunes Filles
Modèles Élégants et Exclusifs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Le mercredi 21 avril 1886, à 2 heures.

En l'étude de M. PINAULT, notaire, de :

1° UNE MAISON, sise ancienne route de Tours, n° 18, près Saumur, comprenant plusieurs chambres, sous-sol, caves, greniers, cour et jardin ;
2° UN JARDIN presqu'en face, au fond d'une ruelle, avec boire communiquant à l'ancienne Loire ;
3° Et UNE PETITE PROPRIÉTÉ, à la Croix-Cassée, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, comprenant maison, jardin, pré, cour, le tout contenant 1 hectare environ, joint MM. Guillot, Delaunay et autres.

Facilité de paiement.

S'adresser audit M. PINAULT, notaire. (250)

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COUZY, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, DE DIVERS

OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession vacante du sieur Désiré FOUQUET,

Le lundi 19 avril 1886, à une heure du soir, à Saumur,

rue de la Visitation, n° 86,

Appartenant à M. Serbelle, marchand-tripier.

Il sera vendu :

Un équipage complet, charrette à limons, jeux de tir et de massacres avec leurs baraques et accessoires, papier à lettre, plumes, fleurs artificielles, outils et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

Par parties et au gré des acquéreurs,

UN BEAU

TERRAIN

Propre à la construction et au jardinage,

Situé sur la route de Saint-Florent au Pont-Fouchard,

Joignant à l'est M. Poisson, le jardin de M. Thibault, au nord la levée de Saint-Florent, au sud le jardin de M. Panier et le clos de M. Fouquet, à l'ouest M. Fouquet et autres.

S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard, et à M. BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

GRAND ETABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant :

Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

Etude de M. LÉON DROUVAUX, avocat-avocat agréé à Tours, 7, rue de l'Archevêché, et de M. BOURMAULT, huissier à Château-la-Vallière.

Le dimanche 18 avril, à une heure de relevée, par le ministère de M. Bourmault, huissier à Château-la-Vallière, au domicile du sieur Brosier, sis à Couesmes, sur la route de Château-la-Vallière à Couesmes, à 500 mètres de Château-la-Vallière, à la vente aux enchères publiques d'un matériel de battage à vapeur, de sciage et découpage de bois, comprenant notamment :

Quatre Machines à vapeur locomobiles de la force, l'une de trois chevaux, une autre de six chevaux et les deux autres de sept chevaux ; cinq batteuses ; deux établis de scierie avec plaques et accessoires ; une scie verticale ; courroies de transmission ; poulies ; engrenages ; arbres en fer ; coussinets ; soufflet de forge ; enclume ; machine à percer ; outils de forgeron ; un tour et accessoires ; meule à émeri ; ferrailles, et quantité d'autres objets.

Un cabriolet ; une carriole à deux roues ; une grande voiture à deux roues.

Il sera en outre vendu, à démolir, les bâtiments et constructions en bois, couverts en tuiles, dans lesquels s'exploitait l'industrie de M. Brosier.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

GRANDS MAGASINS

Pour Commerce de Vins

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 300 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.

Prix modéré.

S'adresser à M^{me} veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

A CÉDER DE SUITE

Un Magasin d'Épicerie

MERCERIE ET ROUENNERIE

Très-bien achalandé, dans un quartier populaire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DE SUITE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et jardin.

Située route de l'Auhion, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

A VENDRE

UNE JUMENT

de selle, alezane, quatre ans.

S'adresser à M. TORRÈS, rue de Lorraine, 16. (260)

A AFFERMER

13 hectares de Terrain

situés à Verrie,

Entrée en jouissance à la Toussaint 1887.

S'adresser à M. BOIVIN, à Milly.

VOLAILLES 200 Poulets

engraissés en

20 jours.

GAVEUSE MÉCANIQUE d'occasion,

entièrement neuve.

S'adresser au bureau du journal.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminés par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^d de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

M. VERNERY

Opticien à Pontivy,

A l'honneur d'informer le public de son arrivée en cette ville, où il sera visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes, ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, M. VERNERY est parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Il possède un grand choix de montures-lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues.

Nouveaux pince-nez auto-fixe tenant très-bien sur tous les nez, et il est très-doux.

On fait toutes les réparations d'optique demandées. Entrée libre, hôtel de Londres, à Saumur, pour 4 jours seulement. (239)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER

ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LOISSETTE, de Londres. Apprécié, jugé, remplacé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHAVAUTY, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (269)

Établissement d'Horticulture JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur

Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT ET MOSAÏQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

3, place du Mouton, 3.

Vente de ciment en gros et détail.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordéur, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 29^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 6, rue Cardinale et, 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

Thés

CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBEAU-RATON, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (257)

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHET

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.